

Sauf le respect que je porte au ministre, je suis certain que ses fonctionnaires à la tribune et d'autres, ont consacré beaucoup de temps, le mois dernier, à l'étude de la situation actuelle en Suède relativement à ce problème et à la sécurité de la vieillesse. C'est encore à l'essai. La loi n'a pas encore été adoptée. Comme l'a dit mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, le programme suédois a un aspect facultatif.

Il ne faudrait pas éliminer de la population active les personnes âgées de 65 ans. A une extrémité de la hiérarchie, les jeunes, maintenus au collège pendant de nombreuses années, ne font pas partie du marché du travail, ce qui, bien sûr, favorise la statistique de l'emploi. Si l'on élimine les plus de 65 ans, en leur supprimant le stimulant au travail que constitue l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, même s'ils ont contribué à la caisse, on agit aussi sur la statistique de l'emploi. En ce qui concerne le gouvernement, cette façon de faire modifie le tableau des revenus.

Je suggère fortement qu'on prête une oreille attentive à des gens comme M. Baetz. Nous n'aimons pas entendre de tels propos, car la plupart d'entre nous, en particulier les députés, jouissent d'un niveau de vie plutôt élevé. Nous avons bien sûr des dépenses considérables. Toutefois, tant que je siégerai à la Chambre, je rappellerai sans cesse qu'en 1951, 20 p. 100 des familles canadiennes économiquement faibles recevaient 4.4 p. 100 du produit national brut. En 1975, ce 20 p. 100 de familles défavorisées n'en reçoit que 4 p. 100. Pour ce qui est de la répartition des revenus au Canada, 60 p. 100 de la population ne reçoivent que 33 p. 100 du PNB, alors que 20 p. 100 s'en partagent 44 p. 100. Je suis fier de mon pays, mais je ne suis pas fier de ces faits, ni du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) qui propose de traiter les plus de 65 ans comme il est indiqué dans le projet de loi. Cette politique du gouvernement est une politique de grippe-sou, c'est une honte, un scandale.

● (1620)

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Je vous remercie monsieur l'Orateur. Je voudrais préciser tout de suite que je désire appuyer l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je ne pouvais certes pas appuyer l'amendement catégorique du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Notre parti a supplié, cajolé et exhorté le gouvernement pour qu'il lance un programme quelconque, n'importe lequel, qui stimulerait la création d'emplois.

La réponse la plus directe a été la création du programme d'initiatives locales et du programme local d'aide à la création d'emplois. On pourrait critiquer ces programmes, mais en réalité ils représentent un effort visant à répondre aux besoins des localités et à créer de l'emploi. Nous approuverions toute initiative du gouvernement visant à faire participer au programme d'assurance-chômage les promoteurs de ces deux types de programmes—notez bien que je parle des promoteurs de ces programmes—pour qu'ils s'intègrent à la population active et peut-être pour qu'ils acquièrent une certaine expérience dans ce domaine leur permettant d'occuper un emploi à l'avenir.

#### Assurance-chômage—Loi

L'article qui inquiète mes collègues et moi-même, monsieur l'Orateur, c'est l'article 1(2) qui concerne les personnes de 65 ans. Je pense qu'il convient que la Chambre ait été saisie de ce bill juste 11 jours avant Noël. Voici Scrooge en personne. Je l'imagine si bien en train de rêver mais c'est non pas le bruit des chaînes qu'il entend mais le grincement des os. Ceux des vieillards. Tout ce que souhaite le ministre, et ses collègues, à l'exception du député de Davenport (M. Caccia), c'est que tous ces gens de 65 ans restent dans leur coin sans les déranger. Ils ne veulent pas être ennuyés. Ils voudraient simplement qu'ils disparaissent et se contentent d'être en chômage.

**Une voix:** Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

**M. Rodriguez:** Les vis-à-vis qui représentent le Québec ont à s'occuper d'un grand nombre de chômeurs. Je m'imagine le nombre de personnes de 65 ans qui sont elles-mêmes affectées par le chômage. Mais ces députés s'en fichent. Tout député libéral qui appuie le gouvernement au moment de l'adoption de cette article ne saurait être qu'é cervelé, mesquin et ignoble comme le ministre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rodriguez:** Je me demande pourquoi le gouvernement, conseillé par ses mandarins, a décidé de proposer cette mesure. J'ai fait partie du comité, j'ai vu tous les mandarins de la commission d'assurance-chômage, et ils étaient au moins une centaine, c'est pourquoi je voudrais féliciter le ministre qui a entrepris tout seul de résoudre le problème du chômage. Nous ne pouvons juger que d'après sa justification de la mesure qu'il propose: tout d'abord, nous avons beaucoup d'autres programmes sociaux au Canada. Il nous rappelle que nous avons le Régime de pensions du Canada, le régime de sécurité de la vieillesse, le régime de supplément de revenu garanti. Il dit, en effet, que le régime d'assurance-chômage ne s'adresse pas aux personnes âgées de 65 ans et plus, et qu'il ne vise pas à constituer un supplément de revenu pour les personnes de 65 ans.

Au cours des séances du comité, nous avons essayé de dire au ministre que personne, dans notre parti, ne voulait que la loi sur l'assurance-chômage soit utilisée comme un programme de supplément de revenu pour les personnes de 65 ans. Ni le ministre, ni ses mandarins, ne veulent comprendre que des personnes de 65 ans et plus qui doivent continuer à travailler, devraient encore avoir la possibilité de choisir d'être assujetties ou non au régime. Après tout, monsieur l'Orateur, ce régime est financé par les Canadiens, et il est injuste d'empêcher les personnes de 65 ans et plus d'y participer.

En fait, les programmes dont parle le ministre, la pension de vieillesse, les pensions du Canada, le supplément de revenu garanti, n'offrent aux employés de 65 ans et plus que des prestations mensuelles qui ne représentent même pas 39 p. 100 des gains moyens des travailleurs de l'industrie. Le gouvernement ne s'attendait pas le moins du monde à ce que ces prestations constituent un revenu suffisant. Vers la fin de 1973, le ministre de la Santé et du Bien-être social (M. Lalonde) a fait un discours dont j'aimerais citer un passage: